

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 27 septembre 2023

DEL_20230927_19

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

24

28

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**SUBVENTION POUR
L'ACQUISITION DE
COMPOSTEUR
AUPRES DE LA
CARENE**

Etaient présents :

Claude AUFORT - Jean-Louis LELIEVRE - Gilles BRIAND
Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie CORDIER
Denis ROULAND - Myriam LEROUX - Sébastien WAIRY
Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD
Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS
Jean-Pierre LE CROM - Thierno DIALLO - Magali MACE - David PELON
Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS
Aurélie LE GUNEHEC

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

29 septembre 2023

Et que la convocation avait été faite le

20 septembre 2023

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Dominique MAHE-VINCE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Michel CONANEC a donné son pouvoir à Aurélie LEGUNEHEC
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Absente : Elodie LE BOT, démissionnaire en date du 25.09.2023

M. Yannick BEAUVAIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Le compostage individuel permet de diminuer le tonnage d'ordures ménagères collectées en porte à porte ainsi que les déchets verts apportés en déchetterie. La gestion domestique des déchets organiques contribue pleinement à la réduction à la source des déchets, tout en permettant un retour à la terre de la matière organique via le compost produit.

Sur le territoire, la CARENE propose l'achat de composteurs contre une participation financière. Il se compose d'un composteur en plastique gris anthracite à monter soi-même, d'un seau à compost pour faciliter le transfert des déchets de la cuisine au composteur ainsi que d'un guide d'utilisation.

Deux volumes sont proposés : l'un de 400 litres à 19 €, et l'autre de 600 litres à 26 €, chacun fourni avec un bio-seau et un guide du tri.

Ainsi, dans le cadre de la démarche de développement durable de Trignac et afin de favoriser ce dispositif, il est proposé de subventionner à hauteur de 10 Euro cet achat. Le composteur de la CARENE reviendrait donc à 9€ celui de 400 litres et 16€ celui de 600 litres.

Ces subventions seraient limitées à une aide par foyer. Pour pouvoir bénéficier de cette aide financière, les habitants devront déposer un dossier de demande de subvention auprès du service Environnement au Services Techniques en vue de son instruction.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,
VU l'avis de la commission des Finances en date du 18 septembre 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : d'approuver le dispositif de subvention accordé aux trignacais pour l'achat de composteurs,
- **Article 2** : d'autoriser l'octroi de subventions municipales aux trignacais, à hauteur de 10 Euro pour l'achat d'un composteur auprès de la CARENE,
- **Article 3** : Les versements seront faits au vu des crédits ouverts au budget 2023 et suivants, sur le compte 6574.
- **Article 4** : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dispositif.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0.



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :